

Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri :

emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.
Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

1 C'est un emballage ?
Dans le bac de tri !
Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.

2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3 Déposez vos emballages en vrac dans le bac.

Votre collectivité s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

04.68.94.18.63 - www.smictom-ouestaugeois.fr

#SUIVEZMOI
SUR CONSIGNESDETRI.FR



CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À RECYCLER

EMBALLAGES EN VERRE



BOUTEILLES EN VERRE

POTS ET BOCAUX EN VERRE



À RECYCLER

EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, PAPIER-CARTON



PAPIERS, EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

NOUVEAU



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL



À JETER

ORDURES MÉNAGÈRES



ORDURES MÉNAGÈRES



VAISSELLE EN VERRE OU EN PORCELAINE



OBJETS



Votre collectivité s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage.

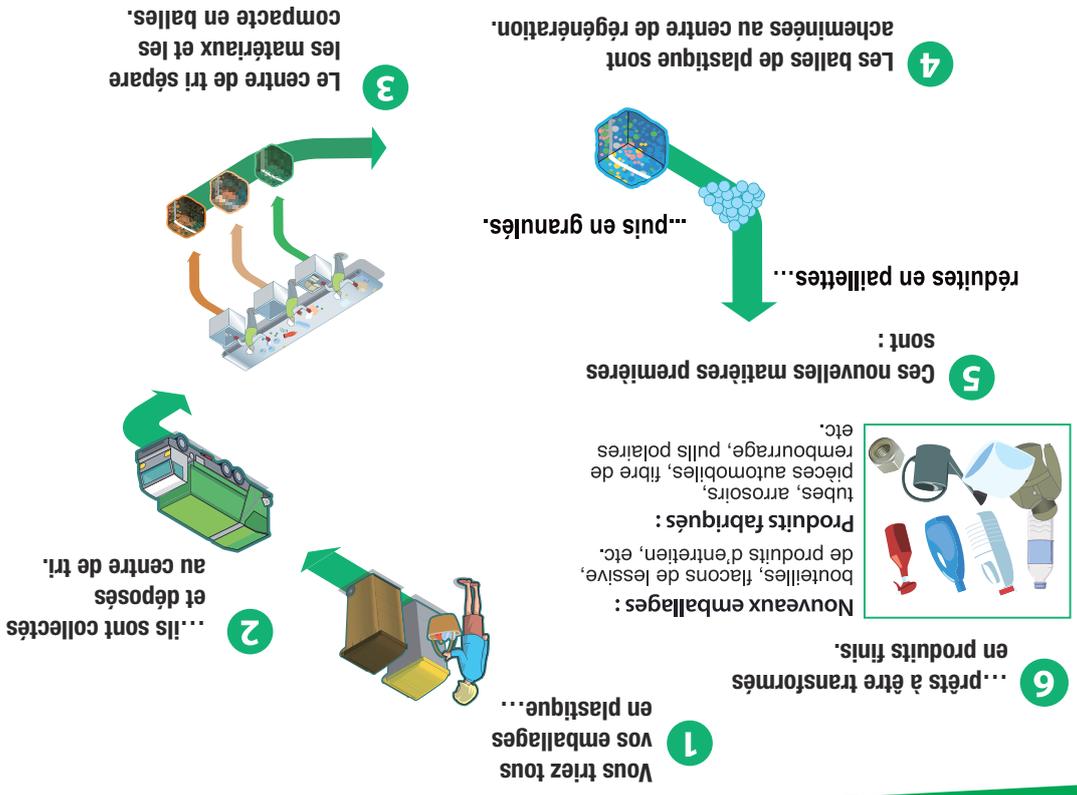
Un doute, une question sur le tri ?

04.68.94.18.63 - www.smictom-ouestaugeois.fr

#SUIVEZMOI
SUR CONSIGNESDETRI.FR



Et + d'emballages recyclés, c'est + de matière à réutiliser !



Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

Tous les films



Tous les sacs et sachets



Toutes les barquettes



Tous les pots et les boîtes



Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

